Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_49-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre d'absents : 5
Procuration : 1
Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 20/07/2026

SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le **trente juillet** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle.

Étaient absents : GOUBIN Xavier, PECHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Madame PECHARD Marinelle donne procuration à Monsieur JULIEN Jean-Noël.

Secrétaire de séance : CARRÉ Cédric.

2026-49-VOIRIE 2026-ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le programme voirie 2026 a été arrêté comme suit :

- En tranche ferme : Voie Communale de la « rue du Tachenou (162 m).

L'étude technique et financière a été réalisée par les services de l'A.D.A.C.22 a estimé ce programme à 12 859,00 € HT soit 15 430,80 € € TTC.
Par délibération du 9 juin 2026, il a été décidé que PLUSSULIEN adhère à un groupement de commandes avec les communes de SAINT-MAYEUX ET CAUREL pour ces travaux. A cette fin, une convention a été signée entre les communes.
Suite à la consultation, quatre entreprises sur cinq ont remis une offre.
En raison des critères préalablement définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 27 juillet 2026 à Plussulien, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA de Ploufragan pour un montant total de 9 752,55 € HT, soit, 11 703,06 € TTC tranche ferme pour le programme voirie de PLUSSULIEN.

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_49-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **retient** l'offre remise par l'entreprise EUROVIA de 9 752,55 € HT, soit, 11 703,06 € TTC en tranche ferme.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

